



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 07 DECEMBRE 2024

Le 07 décembre 2024, s'est tenu au Siège de la FOCAM, l'assemblée générale annuelle de la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments Essentiels.

Conformément à l'Article 12 des statuts, l'assemblée générale ordinaire a été convoquée par son Président le 15 novembre 2024 soit plus de 15 jours avant la date de la réunion. Les invitations ont été adressées à tous les membres de la Fondation par WhatsApp et l'information postée sur le Site Web de la FOCAM.

Ouverture des travaux

Le Président de la FOCAM a adressé à l'ensemble des membres présents, ses remerciements pour leur disponibilité et a rappelé les dispositions régissant la tenue des assemblées générale ordinaires.

Il a ensuite procédé à la vérification des présences. Sur les 23 membres adhérents à la FOCAM, 10 étaient présents, 07 excusés et 06 absents. Le quorum étant largement atteint, l'assemblée générale a été ouverte.

Le président a ensuite présenté les 4 points à l'ordre du jour de l'assemblée générale, qui ont été adoptés sans amendement. Il s'agissait de :

- Le bilan des activités de 2024
- Le point sur la gouvernance de la FOCAM
- La situation des cotisations statutaires
- Les divers

1. Bilan des activités 2024

Le président de la FOCAM a d'abord rappelé l'orientation stratégique retenue pour l'année 2024 qui était la consolidation de l'ancrage de la FOCAM dans le paysage sanitaire du pays à travers :

- le renforcement de la collaboration avec les institutions nationales et internationales œuvrant dans le domaine de l'accès aux médicaments ;
- la sensibilisation sur les questions de santé ;
- le développement des initiatives innovantes pour faciliter l'accès des populations aux médicaments, particulièrement dans les officines de pharmacie.

Il a ensuite fait le point des réalisations au 30 novembre 2024.

- S'agissant du premier axe de travail, la FOCAM a collaboré au cours de cette année avec le ministère de la santé, la CAMU et l'OCEAC.
 - Avec le Ministère de la santé : Un protocole d'accord de partenariat a été élaboré. Il se trouve à la signature du Ministre de la santé. Ce protocole, axé sur 6 domaines de coopération, ouvrira à la FOCAM des opportunités pour travailler directement avec les différentes directions et programmes de santé.

Dans l'attente,

- 6 notes techniques ont été élaborées par la FOCAM sur requête de l'Inspection générale de la santé. Elles ont porté sur (i) la proposition de loi relative au contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs, (ii) la communication du Ministre de la santé et de la population au Parlement, sur la proposition de loi relative au contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs, (iii) le protocole d'accord relatif au renforcement des capacités des structures sanitaires en matière d'offre de services en imagerie médicale, laboratoire et radiothérapie, (iv) les documents de Politique et de Plan stratégique des laboratoires, (v) le Décret n° 2024-86 du 18 avril 2024 portant création, attribution et fonctionnement du réseau national des

laboratoires du Congo et (vi) le projet de Décret fixant les modalités d'agrément à l'activité de transport sanitaire.

- Un appui technique a été apporté à l'organisation d'un atelier de réflexion sur les procédures de fermeture des officines de pharmacie. Cet appui a consisté en (i) l'élaboration des termes de référence de l'atelier, (ii) la préparation technique de l'atelier, (iii) la facilitation des travaux de l'atelier, (iv) la rédaction du projet de procédure pour la fermeture des officines de pharmacie.
- Avec la CAMU : Considérant que l'assurance maladie est une excellente opportunité pour améliorer l'accès aux médicaments, la FOCAM a poursuivi ses contacts avec la CAMU en vue d'établissement d'un partenariat.

Dans ce cadre :

- Une table ronde sur la place du pharmacien dans la mise en œuvre de l'assurance maladie a été organisée le 29 février 2024. Les conclusions et recommandations de la table ronde ont été transmises au Ministère de la Santé, à la CAMU et à l'Ordre national des pharmaciens.
- Une séance de travail a été organisée avec la Présidente du Conseil d'administration de la CAMU afin de lui présenter l'offre de service de la FOCAM et les possibilités de collaboration.
- Avec l'OCEAC : L'OCEAC conduit la mise en œuvre du processus d'évaluation conjointe des médicaments dans les pays membres de la CEMAC. En 2022, le Président de la FOCAM a réalisé pour le compte de l'OCEAC et sur financement de la Banque mondiale, une étude économique pour la mise en place d'un mécanisme de financement des activités d'évaluation conjointe des dossiers d'AMM en zone CEMAC. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de cette étude, la FOCAM a fait une offre de service qui a été approuvée par l'OCEAC, pour l'élaboration d'un

document cadre pour les évaluations conjointes des dossiers de demandes d'AMM en zone CEMAC. Ce cadre, adopté par les autorités de réglementation pharmaceutique, a servi de base pour l'appel d'offre lancé au mois d'août 2024.

➤ S'agissant du deuxième axe de travail qui portait sur la sensibilisation sur les questions de santé :

- 10 bulletins mensuels ont été produits et diffusés par WhatsApp. Ces bulletins ont porté non seulement sur le bon usage des médicaments mais aussi sur d'autres thématiques de santé publique. Ils sont disponibles sur www.focam.org.
- La FOCAM a présenté 6 communications orales sur le médicament au cours de journées scientifiques, notamment lors de la conférence de l'Association des Médecins du Congo, du 1^{er} congrès de la Société Congolaise de rhumatologie (SOCORHUSR), de la 1^{ère} Journée scientifique de la Société Congolaise de Santé Publique (COSAP), de la Journée mondiale du Pharmacien organisée par l'Ordre national des Pharmaciens, de l'atelier de réflexion sur les procédures de fermeture d'une officine de pharmacie organisé par le Ministère de la santé et de la conférence débat organisée par l'association Nioosi et l'Institut Français du Congo.
- Un spot a été publié sur YouTube à l'occasion de la journée mondiale du diabète afin d'inciter les populations et les professionnels de santé à utiliser le médicament générique le moins cher.

➤ Concernant le développement des activités innovantes :

- La FOCAM a lancé son site Web www.focam.org , le 1^{er} novembre 2024. Ce site présente les activités de la FOCAM, ses productions et toute autre actualité en rapport avec l'accès aux médicaments. Il sert également de plateforme d'échange avec la FOCAM et d'interface pour les adhésions à distance. Il vient s'ajouter aux deux

autres outils de communication qui sont la Page facebook et la page You Tube de la fondation.

- La FOCAM a lancé la publication hebdomadaire du calendrier des pharmacies de garde et la liste des pharmacies de nuit à Brazzaville. Ces listes contiennent le numéro de téléphone de chaque pharmacie et son adresse géographique, afin de faciliter le contact avec la population. La publication est faite sur WhatsApp, sur la page face book de la FOCAM et sur www.focam.org.

D'autres activités ont été engagés au cours de l'année notamment :

- des contacts avec la Fédération des tradipraticiens du Congo en vue de la valorisation de la production des médicaments issus du patrimoine national ;
- des contacts avec le laboratoire national de santé publique pour l'analyse des prix des examens de laboratoire et leur accessibilité ;
- des contacts avec la Banque mondiale pour le soutien à l'organisation de formations à la gestion du système pharmaceutique ;
- des contacts avec l'Ordre national des pharmaciens pour l'organisation d'une réunion de réflexion sur les circuits illicites des médicaments dans les hôpitaux.

Les participants à l'assemblée générale se sont félicités du travail réalisé au cours de l'année et ont approuvé ce bilan.

Sur proposition du Président de la FOCAM, les membres ont adopté les orientations stratégiques de l'année 2025, à savoir, la **promotion du médicament générique le moins cher et la valorisation des médicaments issus du patrimoine national.**

2. Point sur la gouvernance de la FOCAM

Le président a rappelé aux membres de la FOCAM que la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments est une Association type loi 1901

qui a pour organes de gouvernance, l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le commissariat aux comptes. Conformément à l'Article 12 des statuts, ces organes sont créés à la discrétion du Fondateur, qui dans l'entretemps exerce tous les pouvoirs et attributions.

Avec la tenue de cette session, l'assemblée générale est désormais opérationnelle et exercera pleinement ses prérogatives.

Le président a tenu à remercier publiquement, les deux membres qui l'ont accompagné, depuis la création, à la mise en œuvre des activités. La FOCAM leur restera reconnaissante.

Pour son fonctionnement efficace, la FOCAM dispose d'un siège, d'un compte bancaire et du personnel composé d'une assistante et d'un gardien. Il bénéficie également de l'assistance de bénévoles de 2 membres pour sa comptabilité et pour la gestion du site Web.

3. Situation des cotisations statutaires

Le Président a rappelé que, conformément à l'Article 5 du règlement intérieur, les cotisations annuelles sont fixées à 12 000 frs pour les membres adhérents personnes physiques et 120 000 frs pour les membres adhérents personnes morales. L'Assemblée générale se prononce chaque année sur le montant de ces cotisations.

Sur les 3 années de fonctionnement de la FOCAM,

- En 2022 : 07 adhérents ont été enregistrés pour 0 cotisation ;
- En 2023 : 06 adhésions supplémentaires portant à 13, le nombre de membres pour 0 cotisation ;
- En 2024, jusqu'au 30 novembre : 05 adhésions supplémentaires portant le nombre de membres à 18 pour 112 000 frs de cotisation. 5 cotisations annuelles et 5 cotisations partielles.

A cela, il faut ajouter 2 contributions des membres, à l'organisation de la Table ronde sur la CAMU à hauteur de 125 000 frs.

La situation financière de la FOCAM au 30 novembre 2024 se présente comme suit :

Ressources		Dépenses	
Contribution du Fondateur	608 500	Fonctionnement	424 850
Cotisation membres personnes physiques	112 000	Charges du personnel	1 445 000
Cotisation membres personnes morales	120 000	Organisation de réunion	501 000
Revenus générés par des services et activités spécifiques	950 000	Conduite d'études et autres activités	645 000
Dons	1 185 000		
Total	2 975 500	Total	3 015 850
Estimation 2024	4 100 000		4 100 000

Au regard de cette situation, le Président a demandé aux membres de la FOCAM de fournir un effort pour s'acquitter de leur devoir contenu à l'Article 7 des Statuts à savoir, contribuer à la couverture des frais de gestion de la Fondation et collaborer à la réalisation des objectifs de la Fondation.

Les participants à l'assemblée générale ont déploré d'une part le faible niveau de recouvrement des cotisations statutaires et d'autre leur taux qui est dérisoire au regard des besoins en fonctionnement de la Fondation. Aussi, ont-ils décidé du relèvement du taux des cotisation qui devrait passer **au 1^e janvier 2025, de 1 000 frs par mois, soit 12 000 frs par an à 2 500 frs par mois soit 30 000 par an.** Pour l'année 2024, les membres présents à l'assemblée générale se sont engagés à régulariser leur situation au plus tard le 15 janvier 2025.

Poursuivant la discussion, les membres ont approuvé, sur proposition du Président, le retrait de la liste des adhérents, de tous les membres qui n'auront pas contribué à la couverture des frais de gestion de la Fondation à travers les cotisations statutaires ou qui n'auront pas collaboré à la réalisation des objectifs de la Fondation, ne serait-ce que par leur présence physique ou leur soutien moral depuis 2 ans.

4. Divers

Mr Iloumbou a informé l'assemblée générale de sa désignation en qualité de Président du Haut Conseil de la médecine traditionnelle du MCIC, par

l'Association Les Amis du Monde Entier. Cette nomination constitue une opportunité de collaboration en vue de la valorisation des médicaments issus du patrimoine national retenu comme orientation pour l'année 2025.

Clôture des travaux

Avant de remercier les membres pour leur intense contribution durant les débats, le Président a partagé quelques informations portant sur :

- La fermeture des bureaux de la FOCAM du 15 décembre 2024 au 15 janvier 2025, pour les vacances de fin d'année. Pendant cette période, les outils de communications (WhatsApp, Facebook, You Tube et site Web) resteront actifs.
- La création, au retour des vacances, d'une adresse WhatsApp pour la communication interne des membres de la FOCAM.

Commencés à 11h20, les travaux de l'assemblée générale annuelle de la FOCAM se sont achevés à 12h56.

La secrétaire de séance

Le Président de la FOCAM

Mme Erma BIANGANA

Dr Ray MANKELE

